# TAXE DE SEJOUR Guide pratique (suite)



## Changements 2019 (à l'exception des campings et chambres d'hôtes)

1 Votre hébergement est classé : AUCUN CHANGEMENT

**Votre hébergement est labellisé ET classé**: plus d'équivalence entre les labels et les classements : les labels (Clévacances, Gîtes de France...) ne sont plus considérés comme un classement, SEUL le référencement en ETOILE compte.

3 Votre hébergement n'est pas classé :

A partir du 1er janvier 2019, vous ne prélevez plus la taxe à 0,83 €/adulte et par nuit MAIS vous devez calculer le montant de la taxe de séjour :

## Etape 1: Calcul du coût de la nuitée

Montant du séjour ÷ le nombre de personnes présentes ÷ nombre de nuitées du séjour

Etape 2 : Calcul du tarif de la taxe de séjour à appliquer\*

5,5% du coût de la nuitée

Etape 3 : Calcul du montant de la taxe à prélever

résultat de l'étape 2 x nombre de personnes adultes x nombre de nuits

#### **EXEMPLES:**

a) Location 500€ la semaine pour 6 personnes

Cout nuitée : 500€ ÷ 7 jours ÷ 6 personnes = 11,90 € Tarif de la taxe de séjour : 5,5% X 11,90€ = 0,654 €

Taxe à prélever : 0,654 € X 6 personnes X 7 nuits = 27,46 €

b) Location 500€ la semaine pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants mineurs)

<u>Cout nuitée</u> : 500€ ÷ 7 jours ÷ 4 personnes : 17,85 € Tarif de la taxe de séjour : 5,5% X 17,85€ = 0,981 €

Taxe à prélever : 0,981 € X 2 personnes X 7 nuits = 13,74 €

Simplifiez vos démarches en effectuant vos déclarations en ligne sur notre plateforme https://taxe.3douest.com/cotelandesnature

Cet outil vous permet de déterminer le tarif à appliquer et calcule automatiquement le montant de la taxe de séjour à prélever.

Vous gagnez du temps et évitez tout risque d'erreur.

<sup>\*</sup>Etape 2 : Attention si le tarif de la taxe de séjour obtenu est supérieur à 2,30€, alors le tarif à appliquer est de 2,30€ (tarif plafond).



# **CHANGEMENTS 2020**

# TAXE DE SEJOUR HEBERGEMENT NON CLASSÉ (hors camping et chambre d'hôtes)

		A	В	C	D	E	F	G	Н	
	DU	AU	TARIF LOCATION	NOMBRE NUITEES	NOMBRE DE PERSONNES TOTAL	NOMBRE DE PERSONNES TAXABLES	TAUX	COUT NUITEE	TARIF TAXE DE SEJOUR 2020	MONTANT A PRELEVER
exemple b	13-juil	20-juil	500	7	4	2	5,5	17,85 €	0,981€	13,74 €
							5,5			
								=A/B/C	=(F * E)/100	=G* B * D

## Etape 1: Calcul du coût de la nuitée (F)

Tarif du séjour (A) / le nombre de personnes présentes (C) / nombre de nuitées du séjour (B)

## Etape 2 : Calcul du tarif de la taxe de séjour à appliquer (G)

5,5% (E) du coût de la nuitée (F)

## Etape 3 : Calcul du montant de la taxe à prélever (H)

résultat de l'étape 2 (G) x nombre de personnes taxables (D) x nombre de nuits (B)

### **EXEMPLES**

a) Location 500€ la semaine (A) pour 6 personnes (C)

Cout nuitée (F):  $500 \in (A) / 7$  jours (B) / 6 personnes (C) =  $11,90 \in (F)$ 

Tarif de la taxe de séjour (G): 5,5% (E) X 11,9€ (F) = 0,654€ (G)

Taxe à prélever (H): 0,654€ X 6 personnes taxables (D) X 7 nuits (B) = 27,47 €

b) Location 500 € la semaine (A) pour 4 personnes (2 adultes et 2 enfants mineurs) (C)

Cout nuitée (F):  $500 \in (A) / 7$  jours (B) / 4 personnes (C) =  $17.85 \in (F)$ 

<u>Tarif de la taxe de séjour (G)</u>: 5,5% (E) X 17,85€ (F) = 0,981 € (G)

Taxe à prélever (H): 0,981 € (G) X 2 personnes taxables (D) X 7 nuits (B) = 13,74 € (F)